



# Recours contentieux auprès tribunal administratif

Par **Stanislas33**, le **09/04/2021** à **10:17**

Bonjour,

Je compte m'opposer à une autorisation de permis de construire délivrée par la mairie auprès du tribunal administratif. J'ai de bonnes raisons de penser qu'il est inutile de passer par une première étape de recours gracieux vers cette mairie, et que des travaux pourraient rapidement commencer. je pense donc demander également un référé-suspension

Question 1 : Je sais qu'il me faut avertir la mairie de ma démarche par une copie de ma demande auprès du TA. je dois également prévenir le bénéficiaire du permis de la démarche, mais suis-je obligé de lui faire copie de l'ensemble de ma requête TA, ou la simple information d'opposition suffit-elle ?

Question 2 : Pouvez-vous me confirmer que je dois d'abord faire la demande d'annulation "simple" auprès du TA, puis seulement après sa prise en compte, demander le référé-suspension. Ou bien les deux demandes se font en même temps ?

Merci